

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

10 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-051	Caux Seine Développement Rapport annuel d'activité 2023
------------	--------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de l'administration et du contrôle des sociétés d'économie mixte locale, l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale.

Pour l'exercice 2023, ce rapport est présenté en annexe et rend compte de l'activité de la SPL Caux Seine développement, de son organisation administrative, de ses éléments clefs financiers, de ses contrats avec les actionnaires publics, des actions mises en œuvre aux titres du développement économique et environnemental du territoire, de l'accompagnements des entreprises : financements, animation, migration vers les outils numériques.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte des informations générales sur la société, les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

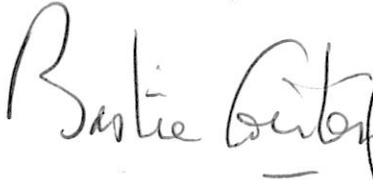
Monsieur le Maire invite le Conseil municipal :

- A prendre connaissance de ce rapport ;
- A lui en donner acte.

A l'unanimité, Monsieur Alexandre VOIMENT ne prend pas part au vote, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET